

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du Mercredi 29 MAI**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 MAI à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2024**

**PRÉSENTS** : DUVERGER Bernard, CHARRAUX Daniel, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, BODY Thomas, PEYRONNY Christian,

**ABSENTS** : GENNISSON Frédéric, LABOURIER Mickaël, THEVENET Bernadette

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Le PV de la réunion du 15 avril est validé.

➤ **Vente d'herbe stade et lotissement**

Les agriculteurs de la Commune ont été informés de la mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au Bourg d'une superficie d'environ 13.000 m<sup>2</sup> et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m<sup>2</sup>.

Seule Nathalie Auger demeurant aux Ayes, a fait une proposition pour un montant de 160 €.

La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 JUILLET 2024.

Le conseil municipal valide la vente d'herbe à Mme Auger pour un montant de 160 €

➤ **Révision du plan de voirie communale**

Le maire I soumet à l'approbation du Conseil Municipal la liste des chemins proposés par les services du conseil départemental du Puy-de-Dôme qui devraient être classés dans la voirie communale pour une longueur de 47 340 m à laquelle il convient d'ajouter 7 120 m<sup>2</sup> de voies communales à caractère de place publique et 760 m de voies communales à caractère de rue.

Catégorie A, B, ou C	N° Ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés, des repères et du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de Classement
A	244	Chemin de bel avenir	Part de la VC 227 et aboutit à la parcelle section C n°748	320,00	5,00	2024
A	245	Chemin des goutelles	Part de la VC 207 et aboutit à la parcelle section ZN n°5	275,00	5,00	2024
A	247	Chemin du bois des barres	Part de la RD 18 et aboutit à la parcelle section ZM n°18	115,00	5,00	2024
A	248	Chemin de grand champs	Part de la RD 987 et aboutit à la parcelle section ZD n°130	115,00	5,00	2024
A	249	Chemin des ayes	Part de la RD 987 et aboutit à la parcelle section ZE n°59	95,00	5,00	2024
A	250	Chemin des bouillaux	Part de la RD 987 et aboutit à la VC 7	150,00	5,00	2024
A	251	Chemin de feuille combade	Part de la VC 202U et aboutit à la parcelle section ZE n°12	515,00	5,00	2024
A	252	Chemin des chevaux	Part de la RD 110 et aboutit à la VC 29	95,00	4,00	2024
A	253	Chemin de chez charles	Part de la VC 213 et aboutit à la parcelle section A n°772 - sectionaux de Chez Charles	305,00	4,00	2024
A	254	Chemin du transformateur	Part de la VC 212 en face de la VC 256 et aboutit à la VC 22	75,00	5,00	2024
A	255	Chemin du lavoir	Part de la VC 222 et aboutit à la VC 256	140,00	4,00	2024
A	256	Chemin des brousses	Part de la VC 212 et aboutit à la VC 232	1 300,00	4,00	2024
A	257	Chemin de la pelle	Part de la VC 26 et aboutit au ruisseau de La Boule	225,00	5,00	2024
B	207U	Rue du Lotissement	Part de la VC n° 209 et dessert les parcelles du lotissement lieu-dit "Le Renigat"	250,00	7,00	2024

## Le conseil valide le classement

### ➤ Contrat de maîtrise d'œuvre

Ce point est reporté

### ➤ Choix du bureau de contrôle du local communal associatif

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de choisir un bureau d'étude afin de contrôler les missions suivantes :

- La solidité des ouvrages et des éléments indissociables
- La solidité des existants
- SEI sécurité des personnes dans les ERP
- PS sécurité des personnes dans les ERP en cas de séisme
- HAND accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Il présente les réponses des bureaux de contrôle contactés :

- VERITAS : 3750€
- SOCOTEC : 1850€
- APAVE : pas de retour

le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du bureau SOCOTEC pour un montant de 1 850 €

### ➤ Estimation du bâtiment de l'Ancienne Agence postale

Monsieur Le Maire expose que suite au départ du locataire de l'ancienne agence postale, il y a de nombreux travaux de rénovation à réaliser avant de pouvoir le remettre en location.

Le conseil municipal accepte l'offre de mandat exclusif de vente avec l'Agence ORPI et fixe le prix de vente à 65 000 € Frais d'Agence inclus avec possibilité de négociation.

### ➤ Dématérialisation des actes (délibérations, arrêtés, budgets, marchés publics)

Le conseil municipal valide la dématérialisation des actes administratifs. Le travail de la secrétaire en sera facilité.

➤ **Questions diverses**

- Un devis sera demandé à l'entreprise Auger pour l'entretien du cimetière et des massifs
- Sictom : passage hebdomadaire pour le ramassage des bacs jaunes
- Organisation des élections européennes : 2 conseillères ont prévenu de leur absence.
- Pot de départ en retraite de Christine BERGON fixé au vendredi 14 juin à 19H

Le Maire,



La secrétaire de séance,



